

La Commission n° 1 chargée d'étudier la politique générale des Centres de Formation extra-scolaire de la jeunesse a eu d'abord à mettre ~~d'abord~~ sur pied un bureau composé comme suit :

- Président : Monsieur KANYARUSHOKI Claver
- Rapporteur : Monsieur l'Abbé SHYIRAKERA Callixte.

Après l'échange de vues sur la méthode de travail et la circonscription du sujet à traiter qui comprend :

1. Principes Généraux
2. Programmes de Formation
3. Insertion des Jeunes dans les circuits de production après la formation.

La Commission,

Considérant que le problème de la jeunesse à encadrer reste toujours posé malgré l'existence de plusieurs institutions tant gouvernementales que non gouvernementales qui essayent d'y trouver des solutions.

Convaincu de la nécessité de concevoir les programmes de Formation à partir des besoins et des possibilités locaux,

Considérant l'importance d'une politique commune pour l'encadrement de la jeunesse descolarisée et non scolarisée,

Ayant retenu que la formation envisagée doit viser à préparer les jeunes à leur vie future, à les rendre productifs et utiles à eux-mêmes et à leur pays,

Recommande que soient retenus et appliqués les points suivants :

#### A les Principes Directeurs de la Formation

- 1° Les structures de la Formation doivent s'approcher de la population en évitant ~~du~~ maximum de couper les jeunes de leur milieu de vie où ils devront travailler.
- 2° La Formation devra être essentiellement pratique, sans toutefois minimiser l'importance de la théorie.
- 3° Elle devra désormais répondre aux besoins concrets des jeunes dans leur milieu et s'inspirera du plan communal de développement qui fait partie intégrante du plan national de développement et laisse une ouverture quant aux modes d'application.

.../...

- d) Le nombre de chaque contingent sera déterminé par la commission du Centre qui est composée par l'équipe d'encadrement et l'équipe pédagogique.

## 2. Méthodes de recrutement

- a) Grâce à la sensibilisation faite par l'encadreur de la jeunesse, les animateurs sociaux et les autorités locales, les jeunes seront **orientés** vers les centres de formation.
- ~~b) Faire venir les candidats au Centre pour une très courte période d'observation pour l'orientation.~~
- b) La collaboration entre les différents départements ministériels sera toujours nécessaire pour l'animation, l'identification des jeunes compte tenu des possibilités locales.
- a) On fera le recrutement en tenant compte des secteurs d'origine des enfants pour faciliter l'insertion dans le milieu.

## C. Programmes de Formation

La commission <sup>a adopté</sup> ~~fait siens~~ les contenus des programmes proposés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le document de travail mis à sa disposition, <sup>après les avoir examinés et amendés</sup> et recommande d'insister sur les principes suivants pour chaque groupe de thèmes de formation.

### 1. Agriculture et Elevage

- Etude écologique du lieu d'implantation du Centre;
- La théorie sera précédée de la pratique qui devra occuper la plus grande partie du temps consacré à la formation;
- La pratique de l'Agriculture et de l'Elevage sera faite au Centre et à domicile;
- L'insistance sera faite sur le Mariage de l'Agriculture et de l'Elevage;
- Conservation et Protection du Sol.

### 2. Formation artisanale

- Elle devra être centrée sur la pratique, tout en ne minimisant pas la théorie;
- Un programme de base commune sera donné à tous les Centres et une documentation y relatif;
- Il faudra fournir du matériel technique et didactique suffisant qui sera acheté autant que possible par des techniciens en la matière;

- Il est important que l'on mette à la disposition des jeunes sortants du matériel de démarrage indispensable, sous forme de prêt.

### 3. Formation sociale

- L'insistance sera faite sur l'hygiène dans tous ses différents aspects;
- L'on ne négligera pas les principes de la Nutrition et la prévention des maladies;
- L'Economie domestique dans le sens de la gestion des Biens et des revenus de la Famille;
- Politique des naissances en insistant sur la paternité responsable;
- Valeurs culturelles de la Famille.

### 4. Formation générale

- Formation à l'esprit coopératif, grâce à l'institution d'une coopérative au Centre où les jeunes seraient appelés à participer à la gestion;
- Approfondir les valeurs socio-culturelles du pays;
- Conscientisation aux réalités économique-politiques de la nation;
- Formation physique, sportive et morale.

Considérant que la formation au centre doit éviter d'être calquée sur la structure classique et que par ailleurs un repos est profitable tant aux jeunes qu'à leurs instructeurs, la Commission propose le principe de trois périodes de congé d'une semaine chacune dont les modalités d'application seraient laissées au jugement des responsables de chaque Centre qui en informeraient néanmoins le Ministère.

Vu que les jeunes courent beaucoup de dangers au cours de la formation dispensée au Centre, la commission recommande à l'Etat d'assurer tous les jeunes qu'il accepte dans les Centres de Formation.

### D. Insertion des Jeunes dans le Milieu

La commission, constatant que la formation s'est faite jusqu'à présent sans se préoccuper suffisamment du reclassement après la formation,

Convaincue par ailleurs qu'une formation sans suivi crée beaucoup <sup>plus</sup> de problèmes qu'elle n'en résoud,

Considérant que les possibilités de réintégration des jeunes ne sont pas encore épuisées,

